https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/synthese-sur-les-apports-de-la-loi-du-5-juillet-2011-relative-aux-droits-et-a-la-protection-des-personnes-faisant-lobjet-de-soins-psychiatriques-et-modalites-de-leur-prise-en-charge/
Synthèse sur les apports de la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l’objet de soins psychiatriques et modalités de leur prise en charge
01/07/2017
La loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge vient réformer la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leur conditions d'hospitalisation. Elle modifie en effet en profondeur les conditions de prise en charge de ces personnes. Ces nouvelles dispositions, applicables aux décisions d'admission en soins psychiatriques, sont entrées en vigueur le 1er août 2011. Cette fiche pratique rédigée par les juristes de la DAJ de l'AP-HP fait le point sur les apports de cette loi du 5 juillet 2011.
A JOUR DE JUILLET 2017